LE BOURGET

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 21 AVRIL 2022

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mil vingt-deux, le vingt-et-un avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune du BOURGET, légalement convoqué le quinze avril deux mil vingt-deux, s'est assemblé en salle du conseil municipal au 65 avenue de la Division Leclerc.

Nombre de conseillers en exercice : 33

PRÉSENTS :

M. Carlos DA COSTA, Mme Laura PETREQUIN, M. Khaleel JOOMYE, Mme Valéry VANNEREUX, M. Halim ALOUT, ***Adjoints au Maire***.
Mme Hélène BUNOUST, M. Cyrille DUPUIS, Mme Marie-Lyne DA COSTA, Mme Ingrid ADELAIDE BEAUBRUN, M. Luis VAZ, Mme Roseline DARCIS, M. Himad DARANI, Mme Catarina MONTEIRO, M. Didier FERRIER, M. Abderrazak FADILI, Mme Catherine RIOU, M. Vincent CAPO-CANELLAS, Mme Martine ROUÉ, M. Gérald DURAND, M. Thomas RAHAL ***Conseillers Municipaux***.

POUVOIRS :

Mme Sandy DESRUMAUX Adjointe au Maire à Mme Laura PETREQUIN Adjointe au Maire, Mme Karima MILOUDI Adjointe au Maire à Mme Hélène BUNOUST Conseillère Municipale, M. Waïl ABOUD Adjoint au Maire à M. Halim ALOUT Adjoint au Maire, Mme Dahouhia BERDOUK Adjointe au Maire à Mme Valéry VANNEREUX Adjointe au Maire, M. Rodney DRAHMANI Conseiller Municipal à M. Cyrille DUPUIS Conseiller Municipal, Mme Manuella BUVAL Conseillère Municipale à Mme Roseline DARCIS Conseillère Municipale, Mme Margaux MERLY Conseillère Municipale à Mme Marie-Lyne DA COSTA Conseillère Municipale, M. Johnny MAGAMOOTOO Conseiller Municipal à M. Gérald DURAND Conseiller Municipal, Mme Nikita FRISON-BRUNO Conseillère Municipale à Mme Catherine RIOU Conseillère Municipale, M. Alexandre LOTTIN Conseiller Municipal à M. Carlos DA COSTA Adjoint au Maire.

ABSENTS :

M. Jean-Baptiste BORSALI Maire, M. Denis DESRUMAUX Conseiller Municipal, Mme Corinne NARBONNAIS Conseillère Municipale.

Secrétaire de séance : M. Halim ALOUT

Nombre de présents : 20
Nombre de représentés : 10
Nombre d'absents : 3

OBJET : Approbation du Compte Administratif 2021 de la Ville – Budget Principal

Accusé de réception en préfecture
093-219300134-20220421-DEL-2022-37-DE
Date de télétransmission : 25/04/2022
Date de réception préfecture : 25/04/2022

Objet : Approbation du Compte Administratif 2021 de la Ville – Budget Principal.

Sous la présidence de Monsieur Carlos DA COSTA, 2ème Adjoint au Maire, appelé à délibérer sur le compte administratif dressé par Monsieur Jean-Baptiste BORSALI, Maire ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1612-12, L1612-13, L.2121-14, L.2121-29, L.2121-31, D.2342-11 et D.2342-12 ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes ;

VU le Budget primitif 2021 de la Ville ;

VU les décisions budgétaires modificatives N°1 à 4 sur le budget de la Ville ;

VU sa délibération n°36 du 21 avril 2022 approuvant le compte de gestion présenté par Monsieur le Trésorier Principal de Drancy ;

VU l'avis de la Commission Budget et Finances du 19 avril 2022 ;

CONSIDERANT que le Compte Administratif de l'exercice 2021 a été dressé par l'Ordonnateur, après s'être fait présenter le Budget Primitif 2021 et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé du rapporteur ;

APRES en avoir délibéré ;

PAR 23 voix pour ;
0 abstention ;
7 voix contre : Mme Riou, M. Capo-Canellas, M. Magamootoo, Mme Roué, M. Durand, Mme Frison-Bruno, M. Rahal

Adopté à l'unanimité ☐ Adopté à la majorité ☑

Article 1 : **APPROUVE** le Compte Administratif 2021 de la Ville présentant un excédent global de clôture de 1 098 226,81 euros (UN MILLION QUATRE VINGT DIX HUIT MILLE DEUX CENT VINGT SIX EUROS ET QUATRE VINGT UN CENTIMES), sachant que le solde net des restes à réaliser de la section d'investissement ressort par ailleurs à 1 526 162,13 euros (UN MILLION CINQ CENT VINGT SIX MILLE CENT SOIXANTE DEUX EUROS ET TREIZE CENTIMES).

Les résultats 2021 du budget principal sont arrêtés de la manière suivante par section :

Accusé de réception en préfecture
093-219300134-20220421-DEL-2022-37-DE
Date de télétransmission : 25/04/2022
Date de réception préfecture : 25/04/2022

RESULTATS DE L'EXERCICE 2021 BUDGET PRINCIPAL	
FICHE DE CALCUL ETABLIE LE 31/12/2021	
	En euros
Résultat de fonctionnement 2021	
Titres émis sur l'exercice	23 505 866,25€
- dont recettes rattachées	399 618,01
Mandats émis sur l'exercice	23 307 464,41€
- dont dépenses rattachées	1 202 092,04
Résultat de l'exercice (1)	198 401,84
Résultat antérieur reporté (2)	1 299 817,98
Résultat de clôture à affecter (1)+(2)	**1 498 219,82€**
Solde d'exécution d'investissement 2021	
Titres émis sur l'exercice	13 659 830,68
- dont affectation en réserves	1 483 785,74
Mandats émis sur l'exercice	14 110 418,73
Résultat de l'exercice (titres - mandats)	-450 588,05
Solde d'exécution d'investissement reporté (Excédent de financement)	50 595,04
Résultat de clôture cumulé (déficit d'investissement)	**-399 993,01**
Solde des restes à réaliser d'investissement 2021	
Recettes	6 177 942,24
Dépenses	4 651 780,11
Solde des restes à réaliser (besoin de financement)	**1 526 162,13**
Excédent de financement d'investissement 2021 intégrant le solde net des restes à réaliser d'investissement 2021	
Résultat de clôture cumulé	**-399 993,01**
Solde net des restes à réaliser	**1 526 162,13**
Excédent de financement 2021 de la section d'investissement	**1 126 169,12**
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE 2021	**1 098 226,81**

Accusé de réception en préfecture
093-219300134-20220421-DE20220421-1
Date de télétransmission : 25/04/2022
Date de réception préfecture : 25/04/2022

Article 2 : **CONSTATE** pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion 2021 de la Ville relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Article 3 : **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;

Article 4 : **ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Article 5 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans le délai de deux mois à compter de sa publication, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil sis 7 rue Catherine Puig. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Et ont signé les membres présents.

Jean-Baptiste BORSALI,

Maire.

MAIRIE DU BOURGET SEINE SAINT-DENIS

Date de transmission en Préfecture : 25 AVR. 2022

Date d'affichage : 25 AVR. 2022

Accusé de réception en préfecture
093-219300134-20220421-DEL-2022-37-DE
Date de télétransmission : 25/04/2022
Date de réception préfecture : 25/04/2022